

Délibération  
du Conseil de Communauté

---

Extrait du registre des délibérations du  
Conseil de Communauté

Membres élus : 78  
Membres en fonction : 78  
Membres présents : 60  
Membres absents : 18  
Procurations : 06

Séance du 20 septembre 2023  
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du  
mois de septembre, à 18 h, le Conseil de  
Communauté, légalement convoqué, s'est  
réuni au Centre de Secours Principal des Trois  
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc  
Deichtmann, Président de Saint-Louis  
Agglomération

Date de convocation : 14/09/2023  
Date de transmission : 26/09/2023  
Date de mise en ligne : 27/09/2023

---

Présents :

M. ADRIAN Dahiel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, Mme CAZES Hélène, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. JUCHS Bernard (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SIBOLD Clément, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

## 18<sup>ème</sup> QUESTION

### DECHETS : Passation d'une convention pour la collecte des jouets avec l'Eco-organisme Ecomaison (DELIBERATION n°2023-139)

Adoptée en février 2020, la loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (dite loi AGECE) a notamment pour objectif d'avancer vers la réduction des déchets (sortie du plastique jetable, lutte contre le gaspillage, réemploi et don ...), et prévoit la mise en place de nouvelles filières à responsabilité élargie du producteur (REP).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, il a été acté la mise en place de la REP dite « Jouets ».

L'éco-organisme ECOMAISON (anciennement Eco-Mobilier) a été agréé par les pouvoirs publics pour cette REP pour une durée de six ans.

Aujourd'hui, Saint-Louis Agglomération a la possibilité d'encourager le réemploi en signant une convention avec Ecomaison afin d'acter la reprise de la collecte et de l'enlèvement des jouets par cet éco-organisme, et de bénéficier d'avantages financiers, principalement basés sur la performance annuelle des jouets collectés sur son territoire selon les conditions décrites dans la convention ci-annexée.

Le déploiement d'une zone spécifique dédiée à la collecte des jouets sera progressivement mis en œuvre dans les déchetteries de Saint-Louis Agglomération.

La convention est consentie jusqu'au 31 décembre 2027.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la passation d'une convention avec Ecomaison telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,  
Saint-Louis, le 25 septembre 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

